

Fin de la neutralité du Net

■ La commission fédérale des communications a mis fin au principe qui garantissait que tous les flux de données soient traités de la même manière.

Vous l'ignoriez peut-être mais le Net est neutre. Enfin, à peu près partout dans le monde. Mais plus aux Etats-Unis depuis ce jeudi et la décision du régulateur des communications de mettre fin au principe de neutralité. En pratique, voici ce que cela va changer.

1 La neutralité du web, c'est quoi au fait ?

Aujourd'hui, les fournisseurs d'accès Internet (FAI) sont obligés de considérer tous les services en ligne sans distinction de traitement quelles que soient la source, la destination ou la nature des contenus. Les "tuyaux" par lesquels passent les flux de données sont contrôlés par ces FAI, mais ils sont les mêmes pour tous et aucun contenu n'est considéré comme "prioritaire". Cette règle, qui assure "la neutralité du Net", a été officialisée aux Etats-Unis en 2015 sous le mandat d'Obama, mais la Commission fédérale des communications (FCC) l'a abrogée ce jeudi. Sa décision autorise théoriquement les FAI à moduler la vitesse de débit Internet à leur guise, en fonction du contenu qui passe dans leurs "tuyaux".

En réalité, les contenus sont traités de manière égalitaire depuis les débuts d'Internet. Le principe général remonte aux années 70. Comme le rappelle Benjamin Bayart, président de la Fédération des fournisseurs d'accès à Internet associatif, et cofondateur de la Quadrature du Net, dans une tribune publiée dans "Libé", philosophiquement, "l'abonné est le client", et "l'opérateur doit être au service de son abonné". Chaque internaute se voit ainsi garantir le même accès aux contenus en ligne que son voisin, quel que soit son fournisseur d'accès.

En Europe, pour l'heure, la neutralité du Net est relativement protégée. "Quoi que fassent les Etats-Unis, nous gardons notre pleine souveraineté car la neutralité du Net se joue sur la dernière partie des réseaux et pas au niveau des grands câbles

aux Etats-Unis. Et alors ?

transatlantiques", explique Sébastien Soriano, le patron de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques), interrogé par "Les Echos".

2 Et si la neutralité disparaît ?

Pour les défenseurs de la neutralité du Net, l'abrogation de cette règle ouvrirait la porte à la création d'un "Internet à deux vitesses" : certains sites pourraient bénéficier d'un débit plus rapide en payant davantage alors que d'autres pourraient être pénalisés, par exemple car ils représentent une concurrence aux opérateurs de télécommunications. Les gros FAI américains sont en effet eux-mêmes créateurs de contenus : Comcast possède NBCUniversal, et AT&T cherche à racheter Time Warner.

Conséquence directe de cette logique : certaines pages se chargeraient plus lentement, et les grosses plateformes seraient largement favorisées par rapport aux structures émergentes. Par ailleurs, la différenciation pourrait avoir une conséquence sur le porte-monnaie des utilisateurs, qui risqueraient de subir une répercussion sur leur abonnement de la hausse des coûts imposée à de gros émetteurs de données comme Netflix, Amazon ou autre. Enfin, d'aucuns y voient également un risque politique, car la fin de la neutralité pourrait "créer un levier que les Etats peuvent utiliser pour stériliser toute expression dissidente", comme l'explique Benjamin Bayart.

Après l'élection de Donald Trump, c'est Ajit Pai qui a été nommé à la tête de la FCC par le président nord-américain. Pour lui, les régulations découragent les investissements dans le haut-débit. Quant aux fournisseurs d'accès à Internet, ils assurent que leur fonctionnement ne changera pas. Mais rien ne les empêchera plus de bloquer ou ralentir des contenus. Aux Etats-Unis, ce sont en effet les opérateurs privés qui créent et investissent dans leurs propres réseaux. Ils voient donc un avantage potentiel dans le changement en cours : la possibilité de faire peser une partie de leurs coûts d'infrastructures sur ceux qui consomment toujours plus de data, comme les services de streaming vidéo.

© Libération